Ref. formation 202502297602

Titre de formation Professionnelle Agent de Prévention et de sécurité / SSIAP1

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ACTION SECURITE INCENDIE
POUSSET LOPEZ LAURENCE
05.58.57.31.02
formation@action-securite.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Tests
Entretien
Épreuves écrites
Épreuves orales

Niveau d'entrée requis :

Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

Conditions d'accès :

Pour le TFP APS Il sera demandé d'effectuer le test de la branche sécurité (écrit et oral) Les ressortissants étrangers (UE et EEE compris) doivent justifier d'une connaissance de la langue française de niveau dit « B1 » du cadre européen de référence pour les langues (CERL). L'arrêté du 31 mars 2022, publié au JO le 8 avril 2022, relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française fixe la liste des documents pouvant être produits pour justifier de ce niveau de langue. Pour toutes les demandes, auprès du CNAPS (demande d'entrée en formation): il sera demandé : Un justificatif de domicile de moins de trois mois ; Pour les ressortissants de l'Union européenne et de l'Espace économique européen, une pièce d'identité en cours de validité mentionnant la date et le lieu de naissance ; En l'absence d'une pièce d'identité précisant ces mentions, un extrait d'acte de naissance sera demandé. Un extrait du casier judicaire du pays d'origine traduit en langue Française par un traducteur assermenté. Pour le SSIAP1 Etre agé(e) de plus de 18 ans Etre titulaire du SST en cours de validité ou AFPS ou PSC 1 ou PSE de moins de 2 ans. L'habilitation électrique n'est pas un prérequis d'accès à la formation, néanmoins elle est obligatoire dans l'exercice de la fonction SSIAP (formation dispensée par Action Sécurité Incendie). Satisfaire à une évaluation, réalisée par le centre de formation, de la capacité du candidat à rédiger sur la main courante les anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours; Etre apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de 3 mois, conformément à l'annexe VII de l'arrêté en vigueur.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Pour le titre de TFP APS Obtenir le titre de la formation professionnelle d'agent de prévention et de sécurité. A l'issue de la formation, sous réserve de réussir l'examen dans sa totalité, les participants seront capables d'assurer l'ensemble des missions de gardiennage ou de surveillance par des systèmes électroniques de sécurité. Obtenir l'aptitude professionnelle et prétendre à l'exercice des activités de sécurité privée régies par le livre VI du Code de la sécurité intérieure. Pour le SSIAP1 L'objectif de la certification SSIAP 1 est l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH). Dans le respect de la législation et de la réglementation, des procédures et des consignes, l'agent sécurité incendie s'assure du maintien en condition opérationnelle de l'ensemble des dispositifs de sécurité incendie de l'établissement. Il assure le secours à victime et l'assistance à personnes des personnes de l'établissement.

Contenu et modalités d'organisation

programme TFP APS 175 heures + 7H examen UV1 - Module secourisme – 14 heures (dont 7 heures de pratique) UV2 - Module environnement juridique – 17 heures UV3 - Module gestion des conflits – 5 heures UV4 - Module stratégique – 5 heures Socle de spécialité agent de prévention et de sécurité 134 heures UV2- Module environnement juridique 5 heures (complément avec le tronc commun) UV3- module gestion des conflits 9 heures (complément avec le tronc commun) UV4 - Module stratégique 2 heures (complément avec le tronc commun) UV5 - Module prévention des risques d'incendie – 7 heures (dont 3 heures de pratique) UV6 - Module modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier – 7 heures UV7 - Module sensibilisation aux risques terroristes – 13 heures (dont 3 heures 30 de pratique) UV 8 - Module Professionnel – 45 heures (dont 25 heures de pratique) UV9 - Module palpation de sécurité et inspection des bagages – 7 heures (dont 4 heures de pratique) UV10 - Module surveillance par moyens électronique de sécurité – 7 heures UV11 - Module gestion des risques – 11 heures (dont 5h de pratique) UV 12 - Module événementiel spécifique – 7 heures UV 13 - Module gestion des situations conflictuelles dégradées – 7 heures (dont 4 heures de pratique) UV 14 - Module industriel spécifique – 7 heures SSIAP1 70H + 7H D'examen 1 - Le feu et ses conséquences 6h Le feu Exercice de sortie d'un local enfumé par des fumées odorantes froides et non toxiques Comportement au feu 2 - Sécurité incendie 17h Principes de classement des établissements avec exercices simples de classement d'établissement Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie avec Recherche d'informations simples dans le règlement de sécurité Desserte des bâtiments Cloisonnement d'isolation des risques Évacuation du public et des occupants Désenfumage (réarmement d'un volet, clapet ou exutoire) Éclairage de sécurité avec Changement d'une source lumineuse défectueuse Présentation des différents moyens de secours 3 - Installations techniques 9h Installations électriques Ascenseurs et nacelles Installations fixes d'extinction automatique Colonnes sèches et humides

…

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours ***Non renseigné***

Validation(s) Visée(s)

Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes de niveau 1 (SSIAP 1) - diplôme d'agent de service - *Sans niveau spécifique*
Agent de prévention et de sécurité - *Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)*

Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Possibilité de passer le SSIAP 2 et devenir chef d'équipe du service incendie après 1 an d'activité soit 1607 h de travail effectif.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités

00571395	du 02/01/2025 au 31/12/2025	Angoumé (40)	**ACTION SECURITE INCENDIE**	MON COMPTE FORMATION	FPC